

A

(N° 189.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Martin Pienschke, capitaine de navire au long
cours.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire a vu le jour à Broesen (Prusse), le 29 janvier 1795; il navigue du port d'Anvers depuis le 5 juillet 1819; il a débuté en qualité de matelot, et il a été successivement charpentier, troisième second, deuxième second et capitaine. Il commande aujourd'hui le navire belge *Jeannette-Marie*, appartenant aux armateurs S.-A. Elsey et Van Linden.

Le sieur Pienschke a épousé une Belge en 1828, et il a procréé avec elle plusieurs enfants nés en Belgique; il possède toutes les qualités requises d'un bon capitaine de navire; sa conduite a constamment été bonne et les autorités consultées appuient sa demande.

L'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844 accorde à l'impétrant l'exemption du droit dû sur les actes de naturalisation, pourvu qu'il obtienne la faveur qu'il sollicite, avant le 21 juillet de la présente année.

Le Rapporteur,
HENOT.

Le Président,
J. MAERTENS.